

## AVIS DE COURSE

# Championnat de France Promotion 470 Championnat de France Promotion Fireball 17 au 22 août 2014 Dielette Centre nautique de Dielette Grade : 3

### 1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux bateaux des classes Fireball et 470.
- 3.2 Cette épreuve est ouverte aux licenciés en règle avec leur association de classe.
- 3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **Centre nautique de Dielette 2, rue du grand port 50 340 FLAMANVILLE** au plus tard le 31 juillet 2014.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 110 € par bateau jusqu'au 31 juillet inclus (cachet de la poste faisant foi).

**Les droits d'inscriptions complets arrivés après le 31er juillet 2014 (cachet de la poste faisant foi), sont de 130 €.**

Ces droits d'inscription donnent droit à une entrée au pot d'accueil du dimanche 17 et au repas qui aura lieu le mercredi 20 à partir de 20h30.

Les accompagnateurs peuvent participer à ce repas moyennant un droit d'inscription de 25 euros, 13 euros pour les moins de 12 ans, et doivent s'inscrire avant le 31 juillet 2014

## 5 PROGRAMME

### 5.1 Confirmation d'inscription, jauge et contrôles :

Samedi 16 août de 9h à 18h, accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions,

Dimanche 17 août de 9h à 12h, accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions.

### 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	
Dimanche 17 août	Course d'entraînement 14 h	Pot d'accueil : 19h
Lundi 18 août	13 h	
Mardi 19 août	13 h	
Mercredi 20 août	13 h	Soirée des équipages : 20h30
Jeudi 21 août	13 h	
Vendredi 22 août	11 h	Remise des prix dès que possible après les courses

### 5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h.

## 6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet du centre nautique de Dielette et seront données à la confirmation des inscriptions les 16 et 17 août 2014.

## 7 LES PARCOURS Les parcours seront de type construits

## 8 CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

## 9 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10 PRIX

Les titres de Champions(nes), de Vice-Champions(nes) de France et de 3ème seront attribués aux trois premiers équipages de la régates pour chaque classe.

Les trois premiers équipages recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :**

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée «Championnat de France Promotion Fireball et 470 2014», à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

**13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Centre nautique de Dielette

2, rue du grand port

50 340 FLAMANVILLE

02.33.52.61.82

[www.cndielette.com](http://www.cndielette.com)

email : [cn.dielette@laposte.net](mailto:cn.dielette@laposte.net)



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

## APPENDIX R

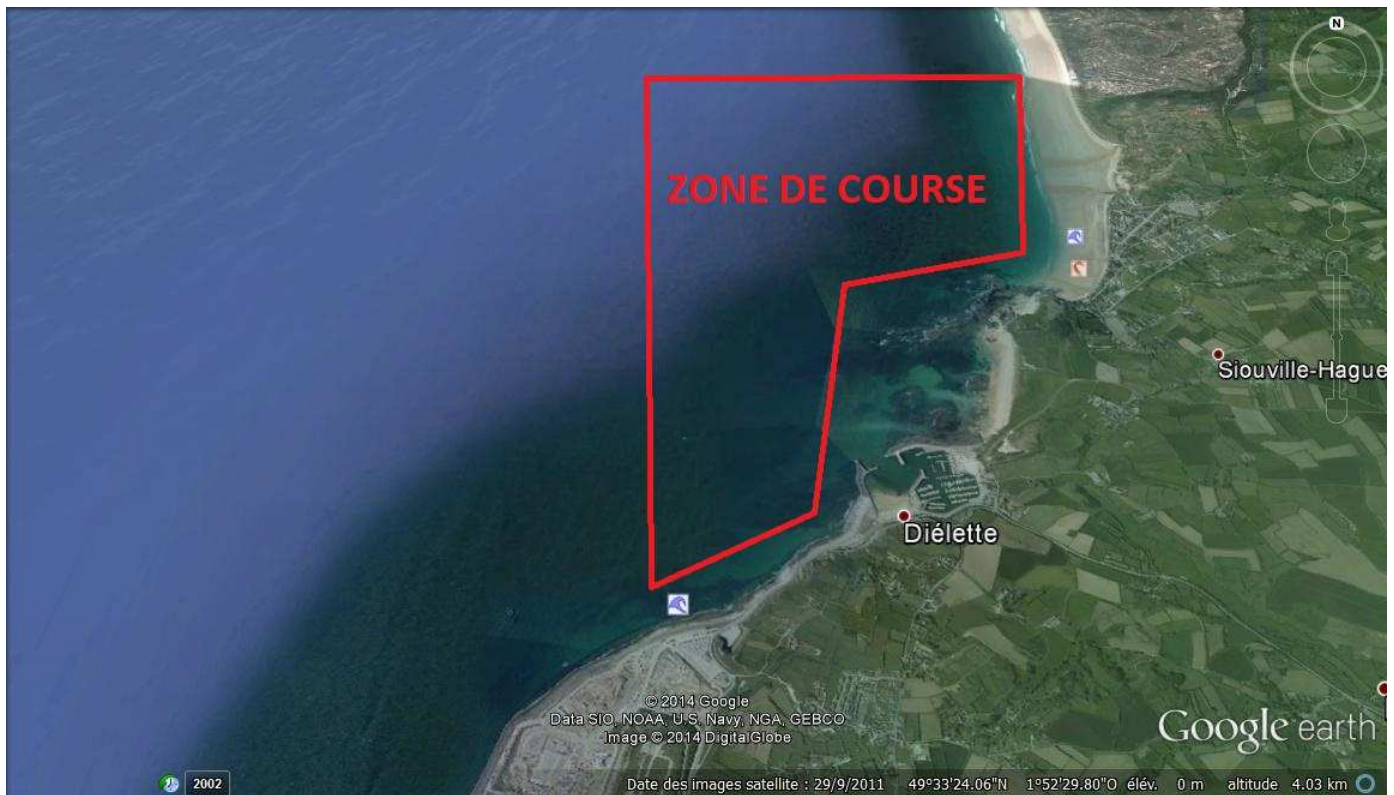
FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)





**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
(joindre si possible un extrait de carte)



## BULLETIN d'INSCRIPTION

Championnat de France promotion Fireball  
Championnat de France promotion 470

17 au 22 août 2014  
Dielette  
Centre nautique de Dielette

N° voile :

CLASSE :

	BARREUR	EQUIPIER
<b>NOM</b>		
<b>PRENOM</b>		
<b>N° licence</b>		
<b>N° club</b>		
<b>Sexe</b>		
<b>Né(e) le</b>		
<b>Email</b>		
<b>Adresse</b>		
	<p>Je soussigné, M _____ autorise mon enfant _____ à participer au championnat de France promotion Fireball ou 470 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation. <i>Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)</i></p> <p>Fait à _____ le _____</p>	<p>Je soussigné, M _____ autorise mon enfant _____ à participer au championnat de France promotion Fireball ou 470 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation. <i>Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)</i></p> <p>Fait à _____ le _____</p>

### ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

SIGNATURE DU BARREUR

(mention nécessaire : lu et approuvé)

SIGNATURE DE L'EQUIPIER

(mention nécessaire : lu et approuvé)



## Bulletin à renvoyer

Championnat de France promotion Fireball  
Championnat de France promotion 470

17 au 22 août 2014  
Dielette  
Centre nautique de Dielette

N° voile :

CLASSE :

		TOTAL
Montant des frais d'inscriptions, <b>avant le 31 juillet</b>	110 €	_____
Nombre d'accompagnateurs adultes pour le repas du mercredi 20 (* 25 €) :	_____	: _____
Nombre d'accompagnateurs enfants pour le repas du mercredi 20 (* 13 €) :	_____	: _____
Nombre de paniers repas pour la semaine (* 7 €) :	_____	: _____
TOTAL à payer :		= _____

